

## **Informations et recommandations à destination des candidats**

### **Réunion plénière de la 5<sup>e</sup> section du CNU du 9 janvier 2024**

La 5<sup>e</sup> section du CNU a tenu une réunion plénière le 9 janvier 2024 afin de définir ses principes et critères communs d'évaluation pour la mandature 2023-2027. La présente note n'en constitue pas un compte-rendu exhaustif et vise uniquement à préciser quelques informations et recommandations à destination des candidats formulées lors de cette réunion.

**Important** : les candidats sont invités à consulter le [site de la section 05 du CNU](#) mis à jour régulièrement.

#### **1. Organisation de la section**

##### ***Composition du bureau de la section 05***

La composition du bureau de la **section 05** est la suivante :

- Présidente : Valérie Mignon (Pluralisme et Qualité)
- Vice-Président, collègue A : Patrick Fève (Qualité de la Recherche)
- Vice-Présidente, collègue B : Samia Benallah (SNESUP-FSU et CGT FERC Sup)
- Assesseur, collègue A : Alain Pirotte (Sup Autonome - FO ESR)
- 1er Assesseur, collègue B : Jamel Saadaoui (Pluralisme et Qualité)
- 2<sup>e</sup> Assesseur, collègue B : Bastien Bernela (SGEN-CFDT)

##### ***Membres titulaires / suppléants de la section***

Pour les membres élus, un membre titulaire absent est remplacé par un membre suppléant élu au titre de la même liste, sur désignation du représentant ou, le cas échéant, du représentant adjoint habilité à le représenter. Pour les membres nommés, un membre suppléant « attitré » est associé à chaque membre nommé titulaire et a vocation à le remplacer en cas d'absence.

Seuls les titulaires (et les suppléants des titulaires empêchés le cas échéant) sont convoqués pour les sessions Qualification, CRCT et Avancements. En revanche, il est proposé que titulaires et suppléants soient convoqués aux sessions Repyramidage et RIPEC.

**La proposition suivante est soumise au vote et adoptée** : « Pour les sessions Repyramidage et RIPEC, il sera demandé au Ministère de convoquer titulaires et suppléants. »

L'effectivité d'une telle convocation est conditionnelle à l'accord du Ministère.

##### ***Non-autopromotion***

Concernant les avancements, le principe de non-autopromotion est appliqué, ce qui implique (1) que les membres de la section ne seront pas promus par le CNU et que leur dossier sera donc examiné uniquement au sein de leur Université et (2) que même si la candidature des membres de la section n'est pas examinée par le CNU, ceux-ci ne pourront pas siéger à la

session du concours présenté. Il est par ailleurs rappelé que le point (1) concerne également les membres démissionnaires de la section.

**La proposition suivante est soumise au vote et adoptée : « Concernant les avancements, la section 05 du CNU se prononce en faveur de la non-autopromotion des membres titulaires et suppléants durant la totalité de la mandature. »**

## **2. Supports de publications considérés**

Outre les publications dans les revues à comité de lecture, seront aussi pris en compte dans les évaluations des dossiers les autres types de supports de publication, comme les ouvrages et les contributions à ouvrages collectifs. Il est proposé de conserver la « [Liste des revues en économie de la section 05 du CNU](#) » comme liste de référence pour les revues à comité de lecture en économie et gestion.

**La proposition suivante est soumise au vote et adoptée : « La section 05 décide de retenir comme liste de référence pour ses évaluations la [liste des revues en économie de la section 05 du CNU](#). »**

Dans tous leurs dossiers (qualification, avancement, repyramidage, RIPEC...), lorsqu'ils présentent la liste de leurs publications, les candidats sont donc invités à préciser systématiquement le rang des revues dans lesquelles ils ont publié tel qu'il figure dans la liste des revues en économie de la section 05 du CNU.

## **3. Qualification MCF**

### *Pièces demandées*

Deux types de pièces doivent être déposées sur Galaxie par le candidat : les pièces obligatoires demandées par le Ministère et les pièces complémentaires, également obligatoires, demandées par la section.

Pour information, les pièces obligatoires demandées par le Ministère sont : une pièce justificative du diplôme (en français), le rapport de soutenance (en français), le CV du candidat et trois documents au plus (articles, ouvrages...).

Les pièces complémentaires obligatoires demandées par la section sont les suivantes : un exemplaire de la thèse, un document précisant quels sont les chapitres de la thèse écrits en tant que seul auteur par le candidat et quels sont les chapitres co-écrits (les noms des co-auteurs et leurs affiliations doivent alors être indiqués) et les pré-rapports de soutenance de la thèse.

L'ensemble des pièces est à déposer par les candidats sur Galaxie.

Aucune pièce (par exemple, l'acceptation pour publication d'un article), transmise de quelque manière que ce soit, ne sera acceptée, ni considérée, après la clôture du portail sous Galaxie (soit le 19/01/2024 à 16h pour la campagne 2024).

### *Critères d'évaluation*

Sur le site de la section figurent un certain nombre de critères et des recommandations aux candidats. Il est notamment précisé que la section s'assure de la capacité des candidats à enseigner l'économie et à mener une activité de recherche dont les résultats sont diffusés. Il est aussi demandé aux candidats d'indiquer, dans leur CV, si leurs publications sont référencées dans la [liste de la section 05 du CNU](#) et de préciser le rang de la revue selon cette même liste.

Il est demandé aux candidats de fournir les informations les plus exhaustives possibles concernant les publications, notamment lorsque celles-ci concernent des contributions à ouvrages collectifs. Outre les informations relatives à l'éditeur, il est recommandé de fournir des informations quant à l'existence ou non d'un processus de referee et de joindre les rapports et/ou correspondances avec l'éditeur le cas échéant.

Il est également demandé aux candidats : (i) pour les articles en révision, de fournir la lettre de l'éditeur, ainsi que les rapports ; (ii) pour les articles à paraître, de fournir la lettre d'acceptation de l'éditeur. S'agissant des contributions à ouvrages collectifs, outre les informations relatives à l'éditeur, il est recommandé de fournir des informations quant à l'existence ou non d'un processus de referee et de joindre les rapports et/ou correspondances avec l'éditeur le cas échéant.

Afin de s'assurer que le candidat qualifié est autonome dans sa recherche, les membres de la section 05 ont adopté la proposition suivante visant à préciser les recommandations aux candidats.

#### **La proposition suivante (composée de trois points) est soumise au vote et adoptée :**

- **« Il est demandé aux candidats de faire clairement apparaître leurs contributions originales et personnelles, en précisant quels sont les chapitres de la thèse écrits en tant que seul auteur et quels sont les chapitres co-écrits (les noms des co-auteurs et leurs affiliations doivent alors être indiqués). Ces précisions doivent être fournies dans un document séparé devant impérativement être déposé sous Galaxie ;**
- **Il est préférable d'éviter d'avoir comme co-auteurs des membres du jury ;**
- **Une contribution originale écrite en tant que seul auteur par le candidat à la qualification est fortement recommandée : cela peut être un des chapitres composant la thèse (en plus de l'introduction et la conclusion générales) écrit en tant que seul auteur par le candidat à la qualification ou un article hors thèse (publié ou non, à déposer sur Galaxie) écrit en tant que seul auteur par le candidat à la qualification. »**

#### **4. Qualification PR**

##### *Pièces complémentaires au dossier de candidature*

Comme pour la qualification MCF, deux types de pièces doivent être déposées sur Galaxie par le candidat : les pièces obligatoires demandées par le Ministère et les pièces complémentaires, également obligatoires, demandées par la section.

Pour information, les pièces obligatoires demandées par le Ministère sont : une pièce justificative du diplôme (en français), le rapport de soutenance (en français), le CV du candidat et cinq documents au plus (articles, ouvrages...).

La pièce complémentaire obligatoire demandée par la section est le dossier complet d'HDR. Le dossier complet d'HDR doit comprendre la note de synthèse, tous les rapports (pré-rapports de soutenance, rapport de soutenance) et les articles du candidat cités dans la note. Si la taille totale du fichier incluant les articles est trop importante pour que celui-ci puisse être déposé sous Galaxie, les candidats sont invités à contacter la Présidente de la section en lui transmettant un lien de téléchargement vers les articles cités dans la note de synthèse. Dans tous les cas, le dépôt du dossier d'HDR composé *a minima* de la note de synthèse et de l'ensemble des rapports est obligatoire sous Galaxie.

L'ensemble des pièces est à déposer par les candidats sur Galaxie.

Aucune pièce (par exemple, l'acceptation pour publication d'un article), transmise de quelque manière que ce soit, ne sera acceptée, ni considérée, après la clôture du portail sous Galaxie (soit le 19/01/2024 à 16h pour la campagne 2024).

### *Critères d'évaluation*

La Présidente rappelle que le rôle du CNU est de permettre de constituer un vivier de candidats qui corresponde aux différentes voies d'accès existantes aux fonctions de PR, afin de rencontrer au mieux la demande des universités, qui est plurielle.

Comme pour les MCF, sur le site de la section figurent un certain nombre de critères et des recommandations aux candidats. Il est notamment indiqué que la section s'assure de la capacité des candidats à enseigner l'économie et, s'agissant de possibles futurs professeurs, à mener une activité de recherche de bon niveau dont les résultats sont diffusés. La section exige des critères permettant d'objectiver son diagnostic :

- la capacité à enseigner est formellement établie par une liste d'enseignements d'économie,
- les qualités de chercheur sont attestées par des publications en quantité et en qualité dans des revues d'économie au sens large. Il est demandé aux candidats d'indiquer si leurs publications sont référencées dans la [liste de la section 05 du CNU](#) et de préciser le rang de la revue selon cette même liste. Les activités de communication scientifique (communications à colloques et conférences) sont prises en considération en quantité et en qualité, il est recommandé aux candidats de distinguer les colloques ou conférences en France et à l'étranger.

Il est recommandé aux candidats de fournir les informations les plus exhaustives possibles concernant les publications, notamment lorsque celles-ci concernent des contributions à ouvrages collectifs. Outre les informations relatives à l'éditeur, il est recommandé de fournir des informations quant à l'existence ou non d'un processus de referee et de joindre les rapports et/ou correspondances avec l'éditeur le cas échéant. S'agissant des revues, il est

demandé aux candidats : (i) pour les articles en révision, de fournir la lettre de l'éditeur, ainsi que les rapports ; (ii) pour les articles à paraître, de fournir la lettre d'acceptation de l'éditeur.

## **5. Critères d'évaluation pour les avancements**

L'évaluation des demandes d'avancements prend en considération l'ensemble des missions de l'enseignant-chercheur tout au long de sa carrière : recherche, enseignement et responsabilités collectives. Concernant la dimension enseignement, la section veillera à la qualité et la richesse des activités pédagogiques des enseignants-chercheurs, au-delà de la simple lecture du nombre d'heures de service et d'une liste d'enseignements.

Les membres de la section veilleront à assurer une **gestion équilibrée du corps**, tant pour les MCF que pour les PR.

**Dossier à constituer** : le candidat doit suivre la trame du rapport d'activité disponible sur Galaxie. Le cas échéant, le candidat insistera plus particulièrement sur les éléments nouveaux intervenus dans les trois volets depuis le dernier avancement obtenu (par exemple, en les faisant apparaître en gras ou dans une police de couleur différente). Pour chacune des responsabilités exercées, il est demandé au candidat de préciser la date de prise de fonction et la durée. Le candidat suivra également les recommandations figurant dans les sections 2, 3 et 4 ci-dessus concernant les publications.

## **6. Critères d'évaluation pour les CRCT**

La section déplore le nombre très faible de semestres octroyés par le Ministère, nettement inférieur au nombre de semestres demandés. Compte tenu de la rareté des supports de CRCT disponibles, il est très peu probable que la section accorde plus d'un semestre de CRCT par candidat. Il est à souligner qu'il est désormais possible de cumuler un semestre CNU et un semestre Etablissement.

**La proposition suivante est soumise au vote et adoptée** : « **Face au très faible nombre de semestres octroyés par le Ministère, ce que déplore la section, il est recommandé aux candidats de ne surtout pas cocher la case indiquant qu'ils n'acceptent que deux semestres de CRCT dans le dossier.** »

**Dossier à constituer** : il est rappelé que la demande de CRCT doit reposer sur un projet de recherche détaillé qui doit figurer dans le dossier. Dans la mesure du possible, il est fortement recommandé aux candidats de joindre au dossier une lettre d'invitation pour un séjour à l'étranger (sauf dans le cas de procédures sélectives pour lesquelles la réponse n'arrive qu'après le dépôt du dossier, de la consultation d'archives ou d'enquêtes de terrain, qui ne résultent pas nécessairement d'un processus d'invitation) ou une lettre d'accueil de l'institution (Université, laboratoire, etc.) qui accueillera le candidat dans le cadre d'un CRCT en France ou à l'étranger. Il est souhaitable que la lettre soit la plus détaillée possible. Le dossier doit également comporter un CV détaillé, incluant la liste des publications du candidat (suivre les recommandations figurant ci-dessus dans les sections 2, 3 et 4 concernant les publications), les responsabilités exercées (préciser la date de prise de fonction et la durée), etc.

La section a adopté une règle de partage des semestres entre PR et MCF au prorata des demandes, afin que chaque corps ait la même probabilité d'obtenir un CRCT.

**La proposition suivante est soumise au vote et adoptée à l'unanimité : « Le partage des semestres de CRCT entre PR et MCF s'effectue au prorata des demandes, afin que chaque corps ait la même probabilité d'obtenir un CRCT. »**

#### **7. Repyramidage (promotion interne)**

**Dossier à constituer** : le candidat doit suivre la trame du rapport d'activité disponible sur Galaxie. Il suivra également les recommandations figurant dans les sections 2, 3 et 4 ci-dessus concernant les publications. Pour chacune des responsabilités exercées, il est demandé au candidat de préciser la date de prise de fonction et la durée.

#### **8. RIPEC (prime individuelle)**

**Dossier à constituer** : le candidat doit suivre la trame du rapport d'activité disponible sur Galaxie. Il suivra également les recommandations figurant dans les sections 2, 3 et 4 ci-dessus concernant les publications. Pour chacune des responsabilités exercées, il est demandé au candidat de préciser la date de prise de fonction et la durée.

Fait à Paris, le 9 janvier 2024.